

Le cours central de la Société des maîtres abstinents à Genève

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **72 (1943)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qu'à l'intensité lumineuse horizontale et n'ayant pas partout la même valeur, il en résulta de nombreux inconvénients. Pour y remédier, on convint, vers 1925, d'indiquer la consommation en watts, mais cette dénomination ne pouvait satisfaire le public à qui importe non pas la puissance électrique de la lampe, mais bien la quantité de lumière qu'elle émet. Il devenait donc indispensable de trouver une solution offrant une garantie absolue et donnant à l'acheteur la certitude que la lampe est adaptée à l'usage qu'il veut en faire. Or, le lumen remplit ces conditions puisqu'il représente l'unité internationale du flux lumineux, c'est-à-dire de la quantité totale de lumière émise par seconde dans toutes les directions. Cette unité étant toutefois pratiquement trop petite, on a adopté le décalumen (en abrégé Dlm) qui vaut 10 lumens.

Les valeurs normalisées qui ont été fixées en 1936 par les comités nationaux du continent européen sont les suivantes : 15, 25, 40, 65, 100, 125, 150 et 200 Dlm. Cette série a été complétée en 1939 par une gamme de six lampes de 300 à 3000 Dlm.

Si cette nouvelle désignation est encore peu familière, elle ne tardera pas à s'imposer, car elle est rationnelle. Avec un peu d'expérience et d'esprit d'observation — ou dans les cas spéciaux, avec les conseils d'un professionnel — on apprend vite à reconnaître les types de lampes dont on a besoin (65 ou 100 Dlm pour un plafonnier destiné à un éclairage général atténué ; dans une lampe portative placée à proximité immédiate : 100 ou 125 Dlm s'il s'agit d'un travail de lecture ou d'écriture, 150 ou 200 Dlm dans le cas de raccommodages noir sur noir, etc.). Il suffit donc de choisir avec soin la lampe et l'abat-jour qui conviennent au genre de travail que l'on exécute. Eviter toute fatigue des yeux causée soit par un éclairage trop faible, soit par éblouissement, voilà l'essentiel.

Bd

Le cours central de la Société des maîtres abstinents à Genève

La Société suisse des maîtres abstinents organise depuis plusieurs années, dans l'une ou l'autre ville de la Suisse, un cours central d'enseignement anti-alcoolique auquel elle invite le corps enseignant de la région. Le 7^e cours a eu lieu, à Genève, le 10 mai, à l'occasion de l'assemblée de délégués annuelle de la société.

Le cours, ouvert par M. Coeytaux, président de l'Association antialcoolique du corps enseignant genevois, comprenait trois conférences :

« Alcoolisme et maladies », par le professeur Dr Roch, de Genève.

« L'effort des écoles suisses pour former une jeunesse sobre », par le professeur C. Gribling, de l'Ecole normale de Sion.

« Le nouveau manuel d'hygiène en relation avec l'éducation antialcoolique », par M^{me} N. Grange, directrice d'école à Genève.

Le professeur Roch a résumé dans sa causerie magistrale l'enquête faite par lui à l'Hôpital de Genève sur la fréquence de l'alcoolisme parmi les malades hospitalisés. Nous pouvons nous dispenser d'analyser longuement la conférence du professeur Roch, puisque son travail complet, qui fait partie de la série des études sur « l'Alcoolisme en Suisse » publiée en allemand sous la direction du privat-docent Dr Zurukzoglou à Berne (Benno Schwabe, à Bâle, éditeur) a paru

également en langue française sous le titre : « L'Alcoolisme et son rôle en pathologie interne. »

Retenons de l'exposé du Dr Roch cette constatation capitale : A Genève et évidemment ailleurs — car Genève n'est pas une exception —, l'alcoolisme est extrêmement fréquent. Le professeur Roch et ses assistants, dont aucun n'était abstinent et qui, par conséquent, étudiaient les choses sans préjugé, ont constaté que près de la moitié des malades hommes hospitalisés à l'Hôpital cantonal, pour les années 1931 à 1935, étaient des alcooliques. Le public ne s'en doute pas, car l'alcoolisme contemporain n'a plus guère le caractère brutal qu'on lui connaissait autrefois, c'est un alcoolisme insidieux qui s'ignore et que l'on ignore souvent, mais qui n'en est pas moins redoutable.

Passant en revue les diverses maladies que l'on doit mettre en rapport avec l'alcoolisme, le professeur a insisté sur le rôle de l'alcoolisme comme agent indirect des maladies infectieuses, en particulier de la tuberculose. Il s'est étendu aussi sur le rôle de la cirrhose du foie, cette redoutable maladie qui est encore trop fréquente chez nous et qu'il attribue, dans notre pays, uniquement à l'abus des boissons alcooliques.

On entendit ensuite un exposé très fouillé du professeur Gribling sur la formation d'une jeunesse sobre.

Le professeur Gribling a montré que l'école doit s'intéresser à l'éducation antialcoolique, car elle souffre de ce qu'il appelle la contre-école, l'éducation à rebours qui entretient les préjugés relatifs à l'alcool et favorise ainsi le développement de l'alcoolisme.

L'école souffre de l'alcoolisme en vertu des lois de l'hérédité, elle doit s'occuper de trop d'enfants victimes de l'intempérance de leurs ascendants. Les habitudes alcooliques encore si répandues entravent l'action éducative de l'école. L'appel de l'alcool, qui a sur les jeunes gens sortis de nos classes une influence si funeste, tend à détruire l'effort patient de l'instituteur pendant les années scolaires. Il incombe à l'école de travailler à la sobriété de la jeunesse : sobriété du corps (pratique de l'abstinence) ; sobriété de l'esprit (l'enseignement antialcoolique) ; sobriété du sentiment et de la volonté (éducation antialcoolique, lutte contre le plaisir malsain et pour les distractions saines).

L'action pour la sobriété est, à certains égards, plus facile qu'autrefois : les pionniers ont déblayé le terrain, le développement des sports, de l'utilisation non alcoolique des fruits, la législation meilleure, sont des facteurs qui travaillent à la sobriété.

Le mal reste cependant menaçant. La publicité tapageuse, en faveur des boissons alcooliques, est un grave danger (la contre-école), s'il y a moins d'intoxication aiguë, il y a imprégnation lente, alcoolisme latent, discret, décent, contre lequel il est difficile de lutter. L'école n'a pas été inactive : les autorités scolaires ont, dans tous les cantons, agi : circulaires des Départements de l'Instruction publique ; conférences du corps enseignant sur la question de l'alcool ; cours d'enseignement antialcoolique. La presse pédagogique est accueillante. Un matériel scolaire moderne est à la disposition des maîtres. L'initiative privée a fait beaucoup. M. Gribling souligne l'action féconde de la société suisse des maîtres abstinents, dont l'impulsion a souvent été décisive.

Pour l'avenir, le rapporteur demande :

Une action plus synthétique, embrassant l'ensemble des phénomènes que l'on peut mettre en rapport avec la question de l'alcool ; une action morale plus générale de l'école : apprendre aux jeunes à se dominer et à ne pas céder à

l'attrait du plaisir facile ; une action plus profonde, à base philosophique et religieuse, qui ne s'arrêtera pas au seul problème de l'alcool ; une action plus dynamique, plus insistante ; une action plus moderne, tenant mieux compte du caractère de l'alcoolisme contemporain (alcoolisme insidieux) et faisant appel davantage aux motifs sociaux.

Quant à la méthode, M. Gribling est pour toute méthode qui nous amène le mieux au but, il y faut du tact, du discernement et une conviction chaleureuse.

Le sujet de la conférence de M^{me} Grange, le nouveau manuel genevois d'hygiène et d'enseignement antialcoolique, échappe, de par sa nature, à l'analyse. M^{me} Grange a donné quelques exemples de la méthode très large adoptée pour la rédaction du manuel. On ne peut que souhaiter que ce manuel, après une période de gestation qui a porté sur nombre d'années, voie prochainement le jour. Il rendra certainement de grands services à l'école romande.

Le travail de l'Office suisse de charité

« L'Exposé sur l'activité de l'Union suisse de charité dans l'année de guerre 1940 », qui vient de paraître, nous révèle quelle somme énorme de travail a été accomplie pour le bien du prochain. Durant ces dernières années, l'assistance s'est spécialisée toujours davantage et a pris un développement inattendu. Mais la guerre, avec tous les problèmes nouveaux qu'elle fait surgir, a mis l'Office central devant une tâche ardue.

L'exposé témoigne tout d'abord de l'effort visant à donner, à toute action charitable, un fondement religieux. Il nous rend compte ensuite de l'amélioration apportée et aux méthodes du travail et à la formation du personnel, cela afin de mieux répondre aux besoins si différents et si multiples des assistés. On a compris que, lorsqu'un malheureux se présente, il ne faut pas se borner à porter remède au seul mal qui l'amène ; il faut s'occuper de sa personnalité, des circonstances et des conditions de son existence en mettant, au premier plan, le côté psychique, tant dans l'étude du cas que dans l'application du traitement. Comme le mobile de l'assistance chrétienne repose dans la religion, l'Office de charité a le droit de compter, dans l'accomplissement de son œuvre, sur l'appui moral et matériel de tous les fidèles.

L'activité charitable est étroitement liée aux problèmes de la politique familiale. Aussi, l'Office central de charité se consacre-t-il, avec un zèle couronné de succès, à *l'assistance familiale*. De concert avec l'Association populaire catholique suisse, il a déployé une vive activité dans ce domaine et participé à deux conférences convoquées par le Département fédéral de l'Intérieur. L'assistance familiale étant une tâche naturelle des cellules de la collectivité (commune, paroisse), l'Office central a poursuivi sa propagande en faveur d'un développement de *l'assistance paroissiale*, par tous les moyens appropriés à ce but (conférences, données statistiques, circulaires, suggestions de tout genre). Les efforts qui seront tentés encore prochainement dans ce sens ne devraient rencontrer aucune opposition, si l'on considère qu'il s'agit là d'une tâche essentielle de notre religion chrétienne.

Le groupement pour *l'assistance à l'enfance et à la jeunesse* a accompli une lourde tâche : consultations, renseignements, obtention de subventions, soutien apporté à l'assistance paroissiale, placement d'enfants dans des familles, soit à titre provisoire, soit en vue d'adoption, organisation de cours pour le personnel des crèches (400 participants, conférences publiées en brochure). Dans le domaine